

À Paris, le 12 février 2021

OBJET : Relevé de décisions de la séance 11 février 2021

Réunie le 11 février 2021, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

M. Boubacar TOURE (CHORALE ROANNE BASKET)

Rencontre de Jeep® ELITE – CHORALE ROANNE / METROPOLITANS 92 du 30 janvier 2021

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

➤ **Dix (10) matches de suspension fermes.**

CHOLET BASKET

- Manquement aux dispositions de l'article 3.1 du protocole médical de la Ligue Nationale de Basket « Cas d'un joueur professionnel ou espoir présentant un résultat de test RT-PCR positif ».

➤ **Amende de 500 euros ferme**

BOULAZAC BASKET DORDOGNE

- Manquement aux dispositions de l'article 130 des règlements de la Ligue Nationale de Basket « Conditions Générales » relatif aux conditions de participation des joueurs en Jeep® ELITE et en PRO B. (participation d'un joueur à plusieurs rencontres d'une même journée de championnat)

➤ **Deux matches perdus par pénalité :**
- J1 Boulazac / Monaco du 26/12/2020 (Jeep® ELITE)
- J4 Metropolitans 92 / Boulazac du 19/12/2020 (Jeep® ELITE)

Ndlr : Ces matchs ont déjà été perdus sportivement, ils sont désormais perdus par pénalité (20-0)